
Résumé de la pétition des républicains de Berat appelant la sévérité de la Convention sur les robinocrates, lors de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de la pétition des républicains de Berat appelant la sévérité de la Convention sur les robinocrates, lors de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 623;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_43883_t1_0623_0000_6;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

conduit au port et de l'y avoir solidement affermi sur ses ancres.

« Alors, législateurs, vous pourrez céder la chaise curule à vos successeurs; alors, il vous sera libre de retourner dans vos paisibles foyers, où le front ceint de la couronne civique que vous préparez vos concitoyens, étroitement serrés dans leurs bras, vous éprouverez toutes les jouissances de l'âme vertueuse, du cœur sensible, dans les douces étreintes de la reconnaissance et de la fraternité.

« GABORÉ, *président* : POTTIER, *secrétaire* : FAULQUIN, *secrétaire*. »

La Société républicaine de Lorient adresse les mêmes félicitations à la Convention, qui en décréte la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine de Lorient (2).

La Société populaire et républicaine de Lorient, à la Convention nationale.

« Lorient, le 7^e jour de la 3^e décade de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Des traîtres entravaient votre marche républicaine, le 31 mai dernier, le peuple en masse se leva, vous montra votre force, et vous prîtes des mesures pour purger votre sein. La faction Brissotine et complices avaient fléchi la tête, mais elle n'était point abattue, du milieu des cachots, d'accord avec les perfides qui siégeaient encore au Sénat, leur dessein était de perdre la République, mais vous les avez prévenus. C'est toi, Montagne bienfaisante, qui as pris l'engagement d'assurer notre liberté et qui, le 3 de ce mois, as fait livrer au glaive de la loi ceux qui préméditaient notre ruine, nous t'en remercions des actions de grâces, notre confiance est en toi, compte aussi sur nous.

« Les membres du comité de surveillance,

« J.-L. OLLIVIER fils, *président*; N.-S. PARMANTIER; PEYRAUD; L.-R. ARNOULT; M. GRANDJEAN aîné; DEFOSSE; DUC. »

Les républicains de Berat appellent la sévérité de la Convention sur les robinocrates, et proposent plusieurs mesures de répression contre ces vampires de la République.

Ils se plaignent de n'avoir pas vu leurs noms inscrits parmi ceux des républicains qui ont invité la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Les citoyens composant la Société populaire de Bagé (4) invitent la Convention à rester à

son poste. Ils se plaignent de la disproportion du *maximum* des objets de première nécessité (1).

Le conseil général de la commune de Beauvais jure de maintenir et de défendre jusqu'à la mort la sublime Constitution que la Convention a donnée à la France; il invite les Montagnards à rester à leur poste, à consolider leur ouvrage, à être les régénérateurs du genre humain, et à frapper tous les traîtres et les conspirateurs.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse du conseil général de la commune de Beauvais (3).

« Beauvais, le 11^e jour de 2^e mois de l'an II de la République une, indivisible et impérissable.

Citoyens législateurs,

« Le conseil général de la commune de Beauvais, composé de vrais sans-culottes qui ont contracté l'engagement inviolable de presser l'exécution de vos sages décrets et de toutes les mesures révolutionnaires que commandent les circonstances, vous invitent de rester à votre poste jusqu'à ce que la liberté et l'égalité soient établies sur des bases inébranlables; jusqu'à ce que le drapeau tricolore flottant dans toutes les communes de la République, les despotes coalisés quittent l'absurde, la folle prétention de nous asservir, et soient convaincus qu'un peuple libre ne reconnaît point d'autre maître que la loi, expression de sa volonté.

« Oui, énergiques Montagnards, nous jurons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre cette sublime Constitution que vous nous avez donnée; consolidez votre ouvrage, soyez les régénérateurs du genre humain.

« Déjà, législateurs, vous avez frappé de grands coups; vous avez fait tomber la tête des traîtres Capet et de celle de Marie-Antoinette, la plus scélérate des femmes; vous avez purgé le Sénat français de ces perfides et insidieux députés qui voulaient, par leur trame infernale, par leur manœuvre liberticide, plonger la France dans un abîme de maux. Depuis, tous vos instants ont été consacrés au bonheur du peuple, vous n'avez laissé passer aucun jour sans prendre quelques mesures vigoureuses contre les ennemis de l'extérieur, et sans frapper les conspirateurs du dedans; vous venez surtout de porter un rude coup à l'égoïsme, à l'aristocratie des richesses par votre décret sur le maximum des objets de première nécessité, nous y applaudissons et nous le ferons exécuter.

« Restez donc à votre poste, le salut de la République l'exige et vous le commande; continuez de frapper les traîtres, les conspirateurs et de prendre des mesures vigoureuses pour

du 2^e mois de l'an II, l'adresse de la Société populaire de Bagé fut renvoyée à la Commission des subsistances.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 94.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 767.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 94.

(4) D'après le *Bulletin* du 9^e jour de la 2^e décade

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 94.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.